

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Vente Mmes
Marie Cécile
et Marie
Hélène
CASTANIER et
M. Théophile
CAYOT /
Commune
de Mende**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 29 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Philippe TORRES), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur François ROBIN expose :

La Commune de Mende a demandé aux Cts CASTANIER et CAYOT l'acquisition d'une partie plane de la parcelle anciennement cadastrée AZ 481 située chemin de la Safranière afin de permettre un meilleur calibrage dudit chemin.

Conformément à l'avis du pôle domanial du Gard et après réalisation d'un document d'arpentage par le cabinet FAGGE et Associés pour matérialiser l'emprise cessible, il est aujourd'hui proposé :

- **D'ACQUERIR** des Cts CASTANIER et CAYOT la parcelle cadastrée **AZ 786** d'une superficie de 26 m² pour un montant de **520,00 €** soit CINQ CENT VINGT EUROS. Frais d'arpentage et notariés à la charge de la Commune de Mende.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absents : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
22 Novembre 2023

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
20/12/2023

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial de Maître Annick PAPPARELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE, notaires à MENDE.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr